

assura.

PreventoMed

**Bien utiliser son
assurance de base
PreventoMed**

Bien utiliser son assurance de base PreventoMed

1

Votre traitement avec PreventoMed :



Premiers contacts

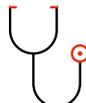
Vous consultez votre médecin de famille ou

Vous appelez le centre de télémédecine Medgate* au 021 721 44 04

ou

Vous vous rendez dans une des pharmacies partenaires** Amavita, Coop Vitality ou Sunstore.

(Sauf en cas d'urgence en Suisse ou à l'étranger, lors d'une consultation chez un ophtalmologue, un pédiatre ou un gynécologue.)



Traitement ou délégation

Votre premier contact médical évalue votre situation et détermine s'il peut prendre en charge votre traitement ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un spécialiste.

Si vous vous êtes rendu dans une pharmacie partenaire, vous devez appeler le centre de télémédecine Medgate pour être orienté vers un spécialiste.



Spécialistes

Si votre médecin de famille vous oriente vers un spécialiste, demandez lui un bon de délégation.

Si vous avez consulté le centre de télémédecine, un délai est défini au cours duquel vous pouvez poursuivre la consultation chez un spécialiste.

Ensuite, vous décidez vous-même de la suite de votre traitement.

Déclarez votre médecin de famille

Pensez à déclarer le nom de votre médecin de famille à Assura. Si vous n'avez pas de médecin de famille, avant d'en sélectionner un, vérifiez avec lui s'il accepte de nouveaux patients. En cas de changement de médecin de famille, vous devez l'annoncer à Assura (en quelques clics depuis votre Espace Client ou au 0800 277 872).

2

Votre offre de prévention avec PreventoMed

Afin de bénéficier de l'exemption de la franchise sur le dépistage du cancer du sein, du côlon et de la prostate, vous devez :

1. Contacter le centre de télémédecine Medgate au 021 721 44 04.
2. Indiquer que vous avez le modèle PreventoMed et que vous souhaitez effectuer un examen de dépistage du cancer.
3. Participer à un entretien de conseil avec un spécialiste du centre de télémédecine: le spécialiste vous pose quelques questions pour déterminer si, dans votre cas, un examen est approprié. Si vous résidez dans un canton qui a mis en place un programme cantonal de dépistage, le spécialiste vous fournit les informations nécessaires pour pouvoir en profiter.
4. Effectuer le dépistage convenu avec le centre de télémédecine.



Pour les autres prestations préventives, comme l'examen pour évaluer le risque de diabète et celui pour évaluer le risque de maladies cardiovasculaires, adressez-vous directement à l'une de nos pharmacies partenaires. La consultation se fait à travers d'un entretien individuel avec le pharmacien, dans un espace prévu à cet effet. Le pharmacien décide avec vous quel examen peut s'avérer utile dans votre situation***.

Vous payez les prestations de prévention directement à la pharmacie, puis vous nous envoyez la quittance. Vous serez intégralement remboursé (franchise et quote-part incluses).

3 Demander un remboursement



Vous vérifiez et payez vos factures

Vous vérifiez la facture et vous réglez vous-même vos consultations médicales ou vos médicaments. Dans certains cas, par exemple lors d'une hospitalisation stationnaire, la facture sera envoyée directement à Assura.

App Assura

Notre application mobile simple et sécurisée vous permet de numériser et de nous transmettre directement vos justificatifs de soins, ainsi que ceux de toute votre famille, mais aussi de consulter l'état de la franchise et de la quote-part de chacun. Disponible sur l'[App Store](#) et [Google Play Store](#).



Vous nous envoyez vos justificatifs

Vous nous envoyez vos factures et vos ordonnances directement via l'App Assura ou votre Espace Client.



Vous êtes remboursé

Nous vous remboursons les frais engagés si les prestations sont couvertes (déduction faite de votre franchise et votre quote-part).

90% des factures sont remboursées en moins de 30 jours.

Pensez à nous transmettre votre bon de délégation avec votre facture de spécialiste.

De cette façon, vous serez directement remboursé.

4 Retrouvez les coordonnées des partenaires du modèle PreventoMed en un coup d'oeil



Centre de télémédecine Medgate

 **021 721 44 04**

24h/24, 7j/7 également pour les urgences et les enfants.



Les pharmacies partenaires Amavita, Coop Vitality et Sunstore

Retrouvez sous ces liens les adresses des pharmacies les plus proches :

Amavita – amavita.ch/fr/storepickup

Coop Vitality – coopvitality.ch/fr/storepickup

Sunstore – sunstore.ch/fr/storepickup

* La téléconsultation Medgate n'est pas facturée.

** La consultation en pharmacie est remboursée si elle est faite dans une des pharmacies partenaires.

*** Les médicaments achetés sans prescription médicale sont à votre charge, conformément à la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Liste des prestations de prévention prises en charge par le modèle PreventoMed

Gros plan sur les prestations sans franchise

Les prestations suivantes sont exemptées de la franchise - vous ne payez que la quote-part de 10 % :

Prévention du cancer du sein

Réalisation d'une mammographie, d'une échographie mammaire ou les deux.

Prévention du cancer du côlon

Réalisation d'un test immunochimique fécal (FIT). En cas de résultat positif, un examen plus approfondi (coloscopie) est nécessaire.

Prévention du cancer de la prostate

La première étape consiste à réaliser un test sanguin, le test Prostate-Specific Antigen (PSA). En cas de résultat positif, une IRM, voire directement une échographie avec biopsie, sera pratiquée afin de confirmer ou d'infirmier le résultat.

Génériques

Les médicaments génériques selon liste et prescrits par ordonnance sont exemptés de franchise. Les médicaments originaux ne le sont pas.

Forfaits pharmacie

Aucune franchise n'est prélevée sur les forfaits « validation médicaments » et « validation traitements » habituellement facturés pas les pharmacies, à condition qu'au moins un générique figure sur la facture lors de vos achats de médicaments sur ordonnance.

Gros plan sur les prestations sans franchise ni quote-part

Les prestations suivantes sont exemptées de la franchise et de la quote-part.

Examen pour évaluer le risque de diabète

Clarification des facteurs de risque, mesure de la glycémie à long terme, discussion des résultats et des éventuelles mesures à prendre.

Examen pour évaluer le risque de maladie cardiovasculaire

Mesure de la tension artérielle, du tour de taille, du cholestérol et de la glycémie, puis discussion des résultats et des éventuelles mesures à prendre.

Vous souhaitez être contacté par un conseiller pour faire un point sur vos couvertures d'assurance ?

Votre formulaire en ligne assura.ch/conseiller

Une autre question ?

Appelez-nous au 0800 277 872.*

Ce document est fourni à titre purement indicatif, afin de vous donner un aperçu du modèle d'assurance PreventoMed. Seules les conditions générales et spéciales d'assurance déterminent le droit aux prestations.

* Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.



Contact
assura.ch
0800 277 872